Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_162-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kévin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Michel PICHARD ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Christophe LAUNAY ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Sophie CASSAR ; Jean-Charles SENTIER ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Bruno GABARD donne pouvoir à Hania RENAUDIE ; Damien GUIHUR donne pouvoir à Marie-Noëlle AMIOT ; Jack NOËL donne pouvoir à Nicolas JAGOUDET ; Christelle CONOIR donne pouvoir à Michel PICHARD ; Philippe LOUAPRE donne pouvoir à Maud GAVAUD ; Matthieu LE GOVIC donne pouvoir à Pascal MARCHAND ; Adrien HAVARD donne pouvoir à Frédéric POULIZAC ; Nathalie IAFRATE donne pouvoir à Jean-Charles SENTIER ; Lydia DENOUAL donne pouvoir à Florence PRUNET.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Maryannick LE DEVEHAT suppléée par Sophie CASSAR.

Conseillers communautaires absents :
Michel BERTHO ; Gérard REYNAUD

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 47
Votants : 56
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-162/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP » – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 – MODIFICATION.

Rapporteur : Michel PICHARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260924-CC_20260924_162-DE

Il est rappelé que le conseil communautaire a approuvé par délibération N°CC-092/2026 en date du 26 mai 2026, les affectations de résultats 2025 et notamment celle du budget annexe « assainissement DSP » de la manière suivante :

Budget annexe « ASSAINISSEMENT DSP »

L'excédent de fonctionnement de clôture 2025 est de 1 153 913,42 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au conseil :

- D'affecter la somme de 823 003,97 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De reporter en section de fonctionnement le solde d'un montant de 330 909,45 €.

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « assainissement DSP » de la manière suivante :

Budget annexe « ASSAINISSEMENT DSP »

L'excédent de fonctionnement de clôture 2025 est de 1 153 913,42 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé au conseil :

- D'affecter la somme de 823 004,17 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De reporter en section de fonctionnement le solde d'un montant de 330 909,25 €.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 14 septembre 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 56
. **Pour :** 56
. **Contre :** 0
. **Abstention :** 0

. **Suffrages exprimés :** 56
. **Majorité absolue :** 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification de l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « assainissement DSP » proposée.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté,
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.